



MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

151, rue Saint-Joseph C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec)
G0J 2K0
Tél. : 418 733-4628 Fax : 418 733-8377
Courriel : ste-felicite@lamatanie.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

AVIS PUBLIC PROMULGATION-RÈGLEMENT NUMÉRO 147

ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS, LE SALAIRE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité qui s'est tenue le lundi, 13 janvier 2025 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité et qu'il a été pris en considération le sujet suivant :

*Adoption-Règlement numéro 147 établissant les taux de taxation, la rémunération des élus, le salaire des employés de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible sur le internet de la Municipalité de Sainte-Félicité au www.sainte-felicite.ca.

Donné à Sainte-Félicité, ce 15^{ème} jour du mois de janvier 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier